

Note aux Parents

Changement pour l'accueil de vos enfants

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'accueil sera géré par l'Association familles rurales de Marcilly en Gault II est dénommé **Accueil Collectif de Mineurs** et assuré toujours dans les locaux 85, route de St Viâtre. Le fonctionnement reste le même :

- Garderie matin de 7h30 à 9h et soir de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 9 h à 17 h avec un péri loisirs de 7 h30 à 9 h et de 17 h à 18h 30
- Petites vacances (février, avril, octobre)
- Grandes vacances (juillet)

Obligatoire pour l'inscription : une carte d'adhésion de **25 €** (assujettie à une réduction d'impôts) sera à souscrire. Elle vous permettra d'accéder à tous les services d'accueil de la commune et de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs. Sur présentation de la carte vous pouvez bénéficier de services et d'activités proposés par les associations familles rurales du loir et Cher et dans toute la France, également de réductions et d'avantages auprès de différents partenaires (voir brochure)

Ce que je dois faire :

- remplir la feuille de renseignements et la fiche sanitaire
- nous remettre toutes les pièces à fournir [important : **quotient familial** (nous fournir l'attestation)]
- signer le règlement intérieur pour acceptation et nous remettre la partie à détacher
- Lors des inscriptions, prévoir le règlement pour l'adhésion Familles Rurales (obligatoire) 25 €
- La fiche d'adhésion sera à remplir sur place lors des inscriptions.

Pour plus amples renseignements, vous pouvez contactez la directrice Mathilde Segret au 0680821556

Inscriptions : Pour le mois de janvier, garderie et mercredi
Pour les vacances de février

C'est très important pour le recrutement de l'équipe d'animation

Nous comptons sur votre bienveillance